



NOTE DE TRAVAIL

**RÉUNION RÉGIONALE SPÉCIALE DE NAVIGATION AÉRIENNE (RAN)
AFRIQUE-OCÉAN INDIEN (AFI)**

Durban (Afrique du Sud), 24 – 29 novembre 2008

Point 6 : Élaboration d'un ensemble de programmes de travail complets dans le domaine de la navigation aérienne, visant à améliorer l'efficacité du système de navigation aérienne (Comité sur l'efficacité)

MISE SUR PIED D'UN BUREAU OACI DES PROCÉDURES DE VOL POUR L'AFRIQUE

(Note présentée par Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Guinée Équatoriale, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, États membres de l'ASECNA)

SOMMAIRE

La présente note de travail reprend les caractéristiques et les avantages que les ANSP, les compagnies aériennes, les aéroports pourraient tirer de la mise en œuvre de la PBN ; elle fait une proposition de bons offices de l'ASECNA pour abriter le Bureau OACI des procédures de vol [AFI Flight Procedures Office (AFPO)], en réponse à la note SP AFI/08-WP12 présentée par le Secrétariat de l'OACI pour le plus grand bénéfice de tous États et usagers de la communauté.

La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3.

1. INTRODUCTION

1.1 Les avantages escomptés du concept RNAV/RNP sont enfin devenus possibles et s'expriment sans ambiguïté à la faveur des définitions fondamentales puis des caractéristiques claires apportées dans le Concept PBN. Ils sont nombreux avérés ou escomptés mais unanimement reconnus par les différents partenaires que sont les organismes de fourniture des services de la NA, les compagnies aériennes et les gestionnaires des aéroports. Ils se caractérisent globalement par de meilleures solutions de sécurité, d'efficacité et de coûts réels aux usagers.

1.2 Ils pourraient être cités comme étant :

- a) l'augmentation de la capacité d'accès aux aéroports réduisant les CFIT ;
- b) la possibilité des routes et trajectoires préférentielles ;
- c) la prise en compte des contraintes d'environnement ;
- d) la qualité de navigation sans couture (Seamless) ; etc.

1.3 Par ailleurs, la mise en œuvre du concept PBN bénéficie de l'adhésion de toutes les parties prenantes notamment les compagnies aériennes souvent réticentes dans ce genre de démarche.

1.4 Cette situation a permis tôt à l'OACI de retenir pour la sous région des spécifications de PBN concrètement applicables avec une stratégie de mise en œuvre claire dans laquelle l'ASECNA, en la rappelant ci-dessous, s'inscrit.

Spécifications de PBN applicables et stratégie de mise en œuvre

Espace concerné	Spécifications PBN	Stratégie de mise en œuvre
Routes océaniques et désertiques	RNAV 10 et RNP4	100% en 2010
Routes continentales	NAV5, RNAV 2, RNAV1	70% en 2010 et 100% en 2014
Régions terminales	RNAV 2, RNAV1 et Basic-RNP1	30% en 2010, 70% en 2014 et 100 % en 2016
Approche	RNP APCH, RNP AR APCH	30% en 2010, 70% en 2014 et 100 % en 2016
	APV en bout de toutes pistes aux instruments	
	APV aux RWYs aux instruments ou non mais capable de faire décoller de un avion de MTOW = 5700Kg	
	NPA partout où APV non possible	

1.5 Proposition de l'ASECNA d'abriter le Bureau OACI des procédures de vol pour l'Afrique

1.5.1 Sans fausse modestie, l'ASECNA a une tradition de plusieurs décades et une expérience avérée dans le domaine de la mise en œuvre des opérations ci-dessus notamment dans la conception des procédures de vol.

1.5.2 Longtemps assistée de l'extérieur, les efforts de l'Agence ont abouti depuis 1994 à un réel transfert de savoir faire sur les deux sites de l'EAMAC à Niamey et de la Direction de l'Exploitation à Dakar. Deux Bureaux de conception de procédures de vol dotés de compétences techniques et opérationnelles doublées de capacité de formation pour pérenniser l'expertise.

1.5.3 Depuis lors l'Agence a établi pour plus de 20 États en Afrique et dans l'Océan Indien, une multitude de procédures opérationnelles. A titre d'exemples, de 2001 à ce jour, elle a établi :

- a) 147 procédures conventionnelles classiques (L VOR, DME) sur 40 aéroports ;
- b) 51 procédures conventionnelles de précision (ILS) sur 26 aéroports ;
- c) 40 procédures GNSS sur 24 aéroports ; etc.

1.5.4 Si la plupart de ces travaux ont eu lieu sur les aéroports des 18 États membres de l'Agence (Bénin, Burkina, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Bissau, Guinée Équatoriale, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad, Togo, Sénégal), plusieurs

États AFI non membres ont bénéficié de l'assistance de notre Agence chaque fois qu'ils en ont exprimé le besoin.

1.5.5 La raison de cette ouverture très souvent gratuite est la prise de conscience par l'Agence de son rôle de leadership en la matière dans la sous-région, renforcée par la vision selon laquelle la mise en œuvre des dispositions de sécurité ne connaîtra du succès que si les États de la sous région engagent tous ensemble la même bataille en rangs serrés.

1.5.6 Forte de cette vision et en réponse à l'appel de la communauté aéronautique notamment exprimé dans la résolution A36-23 de la 36ème session de l'Assemblée de l'OACI du 18 au 28 décembre 2008 à Montréal, l'ASECNA par sa présente communication se prononce favorablement pour abriter le Bureau OACI des procédures de vol (AFPO).

1.5.7 Les détails sur le site d'accueil et les modalités de gestion d'un tel établissement, seront précisés ultérieurement de concert avec le Secrétariat général de l'OACI initiateur du projet. En tout état de cause, l'Agence dispose d'une capacité d'accueil et d'un savoir-faire appréciable pour faire face à cet engagement.

1.5.8 En faisant cette offre à la communauté, l'ASECNA confirme sa ferme volonté d'œuvrer continuellement pour la sécurité et l'efficacité du système de navigation aérienne dans notre Région.

2. CONCLUSION

2.1 En prenant devant la communauté internationale, l'engagement d'abriter l'AFPO, l'ASECNA offre aux États l'opportunité de mise en œuvre rapide des applications du concept PBN.

2.2 L'accès à un tel centre d'excellence à but non lucratif dans le domaine de la conception des procédures de vols où l'expertise n'est pas courante permettra aux usagers de profiter des avantages ci-dessus cités du concept. Pour atteindre cet objectif, le Centre fera appel aux meilleures pratiques en formation, automatisation et assurance de la qualité afin de répondre aux espoirs des usagers et des États.

3. SUITE À DONNER

3.1 La réunion est invitée à prendre note de cette proposition de l'ASECNA et à adopter une résolution conséquente en vue des dispositions pratiques à prendre pour la concrétisation du projet.